



# Communiqué

N°0000002/18

Commune de Grosseoeuvre



## INSCRIPTION A L'ÉCOLE DE GROSSEOEUVRE :

**Rentrée scolaire 2018/2019 :** les inscriptions seront reçues au sein de l'école de Grosseoeuvre durant le mois de mars 2018 et ce, **à compter du lundi 19/03/2018**. A cette fin, il est demandé aux parents de fixer, au préalable, un rendez-vous avec la directrice de l'école, Madame Manon FOUGÈRE, en la contactant, par téléphone, au ☎ : **02.32.37.96.68, dès le lundi 12 mars 2018 (de 9h00 à 11h30 et 13h30 à 15h30)**. Lors du rendez-vous, se munir du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant, d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

## COMMÉMORATION DU CESSEZ-LE-FEU EN ALGÉRIE DU 19 MARS 1962 :

La municipalité vous invite à commémorer le **Cessez-le-feu en Algérie du 19 mars 1962**. Le cortège se formera devant la mairie à **11 heures, le dimanche 18 mars 2018**, pour se rendre au monument aux morts. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi dans le hall de la Mairie. Nous vous espérons nombreux.

## BUS 56 – INFORMATION EMPLOI, FORMATION & CRÉATION D'ENTREPRISES :

Ce bus, placé sous la responsabilité des services de l'EPN (*Évreux Portes de Normandie*), dédié à l'emploi, la formation et la création d'entreprise, sera présent sur le parking de la mairie (*place des commémorations*) le mardi 27 mars 2018 de 14h00 à 17h00.

## QU'EST-CE QUE LA CARTE SPI ? :

### La nouvelle carte qui va vous simplifier la vie

Une seule carte  
pour aller à la piscine, à la déchetterie  
et bientôt prendre le bus et aller à la médiathèque

Disponible dès maintenant sur le  
PORTAIL CITOYEN - CARTE SPI  
[www.evreuxportesdenormandie.fr](http://www.evreuxportesdenormandie.fr)



**De quoi s'agit-il ?** C'est une carte multiservices qui permettra l'accès à plusieurs services publics de l'agglomération. L'idée est de supprimer toutes les cartes existantes et de les remplacer par une seule. Cette démarche vise à simplifier la vie quotidienne des habitants dans le cadre de la *e-administration* qui se met en place progressivement.

**Qui peut en bénéficier ?** Tous les habitants, adultes et enfants, résidant dans l'une des communes d'EPN. Elle remplace, **dès à présent, la carte utilisée jusqu'ici pour l'accès aux déchetteries**.

Les enfants qui vont à la piscine situées dans l'agglomération, pourront comme leurs parents, disposer d'une carte à leurs noms.

**Comment l'obtenir ?** Il faut en faire la demande. Cela se fait très rapidement : il suffit pour cela de se rendre sur le portail citoyen créé à cet effet à l'adresse : [spi.epn-agglo.fr](http://spi.epn-agglo.fr) ou via le site de l'agglomération. Le formulaire nécessite d'y ajouter un document qui justifie votre domicile dans la commune (*facture d'électricité par exemple*).

**Que signifie « SPI » ?** C'est le diminutif de « spinnaker », cette voile qui permet d'accélérer et de prendre une longueur d'avance.

## RECENSEMENT MILITAIRE :

## RAPPEL

Tous les jeunes gens et jeunes filles né(e)s entre le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et le 31 mars 2002 sont tenus, **à la date de leur anniversaire**, de se faire recenser auprès de la Mairie et ce, avant le 30 avril 2018. Ils doivent se munir du livret de famille de leurs parents. Pour tout renseignement complémentaire, contacter la Mairie.

## HORAIRE OUVERTURE TRÉSORERIE SAINT-ANDRÉ DE L'EURE :

Les horaires d'ouverture de la Trésorerie de Saint-André-de-l'Eure sont les suivants : les matins de 9h30 à 12h00 & les lundis et mercredis après-midis de 13h30 à 16h00.

## OBJET TROUVÉ :

Un pendentif croix a été trouvé aux abords de l'abribus de l'école. Pour tout renseignement complémentaire, contacter la Mairie (☎ : 02.32.37.95,54).

Grosseoeuvre, le 8 mars 2018

Le Maire,  
Étienne COLLEU.

